

Les enjeux d'aujourd'hui

a) « Mieux vivre » au quotidien

La société bouge, les besoins aussi.

La société moderne avec l'urbanisation, les temps de transport quotidien, l'individualisation des modes de vie, l'aspiration croissante à la qualité de vie, l'émancipation et la progression du travail des femmes, l'allongement de la durée de vie, les besoins d'attention pour les enfants comme pour les plus âgés, la progression des familles monoparentales, les attentes des célibataires, jeunes ou moins jeunes...

De multiples facteurs influencent fortement la demande de services à la personne : un tiers des foyers français sont divorcés, un enfant sur cinq vit dans une famille monoparentale, 81 % des femmes ont une activité professionnelle, et les couples qui ont un travail souhaitent pouvoir déléguer certaines tâches.

Les indices d'une vitalité forte de ce secteur apparaissent en France, même si des retards ont été accumulés, à cause de freins - juridiques, financiers et culturels - qu'il faut désormais lever car **ce gisement de services est aussi un gisement d'emplois, qui doit contribuer à une nouvelle dynamique économique et sociale.**

***Développer les services, c'est rendre service à chacun
...et à la société***

**Synthèse du Projet de loi
pour le développement
des services à la personne
et la cohésion sociale**

**Présenté en conseil des ministres
le Mercredi 25 mai 2005**

1/ Rendre financièrement plus attractif le recours aux services à la personne

Le projet de loi permet une réduction des coûts et des prix extrêmement avantageuse pour les particuliers employeurs et pour les personnes utilisatrices.

L'arsenal incitatif déployé par la puissance publique est considérable. Il prévoit :

- la suppression de toute cotisation patronale de sécurité sociale au profit des prestataires de services ayant reçu l'agrément de l'Etat, dans le cadre d'un plafond à fixer par voie réglementaire ;
- l'allègement forfaitaire de 15 points de charges patronales de sécurité sociale au profit des particuliers employeurs ;
- une exonération de cotisations sociales sur la partie du Chèque emploi services universel financée par l'employeur, dans la limite de 1.830 € par an et par salarié ;
- un crédit d'impôts de 25% pour les entreprises, sur la base de cet abondement ;
- le maintien du taux de TVA à 5,5% pour les personnes fragiles professionnels de ce secteur ; de la réduction d'impôt sur le revenu de 50% des sommes versées pour l'emploi par un particulier d'un salarié à son domicile, dans la limite de 15.000 € par an, et de 20.000 € pour les personnes fragiles ; et de l'exonération totale de cotisations patronales pour les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées, handicapées ou dépendantes.
- Les diverses exonérations de cotisations sociales prévues dans le projet de loi font l'objet d'une compensation aux caisses de sécurité sociale.

2/ Simplifier l'accès au service par la création du Chèque emploi service universel

Le Chèque emploi service universel va simplifier les démarches administratives des utilisateurs. Il regroupera les fonctionnalités des actuels chèques emploi service et titre emploi service. Le volet social sera généralisé à tous les Chèques emplois services universels.

Le projet de loi donne la possibilité notamment aux entreprises, mutuelles, ou collectivités territoriales de participer au financement des Chèques emploi service universels. Dans ce cas, les chèques seront pré remplis, et pourront être utilisés comme un titre spécial de paiement pour toutes les prestations entrant dans le champ de la loi, y compris dans des relations entre particuliers.

Les entreprises notamment par l'intermédiaire de leur comité d'entreprise seront incitées à faire bénéficier leurs salariés de cette possibilité par un crédit d'impôt égal à 25% des sommes engagées.

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Conseil des ministres** → 25 mai
- 1^{ère} lecture Assemblée Nationale** → 8 et 9 juin
- 1^{ère} lecture Sénat** → 23 et 24 juin
- Promulgation de la loi** → Avant le 14 juillet
- Décrets d'application** → Juillet - octobre
- Création Agence Nationale des Services à la personne** → Septembre
- Création d'enseignes nationales** → Septembre
- Expérimentations régionales (enseignes)** → Octobre - décembre
- Communication nationale** → Novembre - Décembre
- Mise en place du chèque emploi service universel (CESU)** → 1^{er} janvier 2006

DES SERVICES ET DES CHIFFRES :

- En France, **1,3 millions de personnes** travaillent dans le domaine des services.
- **Plus de 70 000 nouveaux emplois** se créent dans les services chaque année en France, soit une progression de 5,5% par an.
- Si chaque ménage français utilisait **2 heures de services par semaine**, cela créerait **1 million d'emplois** directs.
- Les entreprises représentent **6% du secteur** mais elles sont en forte croissance.
- Les **employeurs dans le secteur des services d'aide à la personne sont multiples** : 6 000 associations, 2,2 millions de particuliers, 500 entreprises privées.
- **30% des foyers français sont divorcés.**
- **20% des enfants sont élevés dans des familles monoparentales** (2,7 millions de familles monoparentales).
- La France connaît environ **750 000 naissances annuelles.**
- **Seuls 9% des enfants trouvent une place en crèche**, alors que plus de 50% des enfants en bas âge ont leurs deux parents actifs.
- En France, il y a environ **200 000 places de crèches pour 2,3 millions d'enfants de moins de 3 ans**. A titre de comparaison, le Royaume-Uni possède 33% de places de crèches en plus.
- **81% des femmes** entre 25 et 49 ans ont une activité professionnelle (source INSEE), soit un taux d'accroissement de 23% sur les 30 dernières années.
- Le **niveau de vie moyen des français a quasiment doublé sur les 30 dernières années** (en €2001) : 9 860 € en 1970 contre 16 540 € en 2001.
- Chaque année, la France enregistre **plus de 2 millions de déménagements.**

- **7,4 millions de personnes vivaient seules en France en 1999**, soit 1 habitant sur 8. En 2030, cette proportion devrait passer à 1 personne sur 6.

- **Aujourd'hui plus de 3 millions de personnes âgées d'au moins 65 ans vivent seules en France.**

- L'accroissement de l'espérance de vie à la naissance se poursuit en France : 74 ans en 1980, 79 ans en 2004, 84 ans en 2050.

- Il faut actuellement **16 heures de recherche en moyenne** pour trouver une garde à domicile pour un parent isolé.

- **Le stress est cité par 38% des personnes interrogées comme le risque le plus important au travail**, contre 34% en 2000, devant le travail sur écran (22%), les trajets (20%), le harcèlement et la violence (13%).

- 61% des français considèrent qu'il est indispensable que l'employeur soit attentif au **bien-être personnel de ses salariés.**

- **53% des Français possèdent un PC** à domicile.

- Le nombre de jardins a doublé en France depuis 30 ans. Aujourd'hui, **16 millions de ménages entretiennent un jardin.**

- **31% de la population active aux Etats-Unis a accès à un service de conciergerie** organisé par leur entreprise (pressing, messageries, travaux d'entretien, prestations diverses...), contre 0,75% en France.

LE CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL

Mode d'emploi

Les changements apportés par le Chèque Emploi Service Universel

C'est quoi le Chèque Emploi Service Universel ?

Le Chèque Emploi Service Universel fusionne et remplace le chèque emploi service (CES) et le titre emploi service (TES) et existe sous deux formes

- Chèque Emploi Service Universel cofinancé à montant prédéfini
- Chèque Emploi Service Universel à montant à remplir par l'utilisateur du service, utilisable dans les mêmes conditions et avec les mêmes avantages que le CES
- chacun accompagné d'un volet social à utiliser dans le cas de l'emploi direct, pour payer les cotisations sociales du salarié employé.

Quels sont les services couverts ?

Possibilité de **payer un ensemble de services à la personne (voir liste indicative) avec le Chèque Emploi Service Universel et quel que soit le mode de fourniture** (emploi direct, par le biais d'un mandataire chargé de la gestion des procédures administrative ou d'un prestataire), y compris les cotisations sociales dues par le particulier dans le cas de l'emploi direct.

Qui paye le Chèque Emploi Service Universel ?

Financement par la personne pour les différents services dont elle souhaite disposer...

... mais **beaucoup d'autres sources de financement ouvertes** : l'employeur de la personne (public ou privé : entreprise et comité d'entreprise), son organisme de protection sociale (régimes de base et complémentaires), sa mutuelle, sa compagnie d'assurance, sa caisse de retraite, son conseil général...

Le Chèque Emploi Service Universel peut donc devenir un élément structurant de la politique de ressources humaines de l'entreprise, de la politique sociale du conseil général, de la politique de service des assistants et assureurs...

Les avantages spécifiques :

Crédit d'impôt de 25% du complément financé par l'employeur du salarié sur le Chèque Emploi Service Universel.

Exemple d'un abondement de 100 euros d'une entreprise soumise à l'Impôt sur les Sociétés :

- 25 euros de crédit d'impôt
- soit un coût net pour l'entreprise de 75 euros

Comment ça marche ?

Comment le Chèque Emploi Service Universel est-il distribué ?

Chèque Emploi Service Universel prérempli cofinancé : un émetteur agréé (comme les chèques restaurant ou les chèques vacances), **distribution finale auprès des personnes par le co-financeur**

Chèque Emploi Service Universel à remplir : distribution auprès d'une banque comme le CES actuel

Comment utiliser le Chèque Emploi Service Universel ?

Emploi prestataire : simple remise du Chèque Emploi Service Universel au prestataire

Emploi direct : paiement du salarié par le Chèque Emploi Service Universel. Il ne faut pas oublier d'envoyer le volet social pour payer les cotisations sociales.

Possibilité d'utiliser le Chèque Emploi Service Universel pour payer les cotisations sociales dans le cadre de l'emploi direct.

Comment le fournisseur du service se fait-il payer ?

Simple dépôt des Chèques Emploi Service Universel auprès des établissements bancaires.

Crédit du compte du bénéficiaire du service

Ou envoi des Chèques Emploi Service Universel à la Centrale de règlement des Titres (CRT).

Qui sont les acteurs du système ?

Les émetteurs du Chèque Emploi Service Universel

Les organismes co-financeurs : employeurs de la personne (public ou privé : entreprise et/ou comité d'entreprise)

Le porteur du Chèque Emploi Service Universel : l'utilisateur des services à la personne

Les salariés et prestataires du service

Les établissements bancaires

L'ACOSS : le traitement du volet social

Services à la Personne

www.cohesionsociale.gouv.fr



PLAN DE
COHESION
SOCIALE

Emploi, logement,
Égalité des chances

La société change, nos styles de vie aussi

page 2

Un secteur déjà très dynamique

page 3

Le plan de développement des services à la personne

page 4

Mesures concrètes

page 5

Témoignages

pages 6, 7 et 8

Lever simultanément l'ensemble des freins qui entravent le développement des services à la personne dans notre société : telle est la condition pratique de ce qu'il faut bien appeler la « révolution des services à la personne ».

Le développement de ces services ne constitue pas seulement un enjeu majeur pour la création d'emplois dans notre pays. C'est également un sujet de société, parce que ces services répondent à des besoins et des attentes que chacun d'entre nous peut éprouver dans sa vie quotidienne : se simplifier la vie pour trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, trouver plus facilement une solution de confiance pour faire garder ses enfants, permettre à une personne âgée de rester chez elle, dans un environnement qu'elle connaît, sans être contrainte d'aller en établissement...

Au-delà de la brève synthèse présentée ici, une étude réalisée en lien très étroit avec les professionnels du secteur (grands réseaux associatifs, représentants des particuliers employeurs, entreprises, mutuelles, banques, industries de haute technologie...) au terme de plusieurs mois de travail, nous livre les actions qui constituent les clés de cette révolution.

Compte tenu des atouts dont nous disposons, les services à la personne peuvent d'ici à 3 ans devenir un nouveau pôle d'excellence nationale dans notre pays.

Jean-Louis Borloo
ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale

chiffres et constats

La société change, nos styles de vie aussi



De multiples facteurs font que la demande de services à la personne explose. Aujourd'hui, un enfant sur 5 vit dans une famille monoparentale et les besoins de ces nouveaux foyers sont immenses, particulièrement en termes de services directs. **80,7 %*** des femmes ont une activité professionnelle et de nombreux couples cherchent à déléguer à des prestataires

certaines de leurs tâches quotidiennes : assistance informatique à domicile, aide aux démarches administratives, soutien scolaire, travaux d'entretien, garde à domicile pour les enfants, les personnes âgées ou handicapées... Bref, c'est toute la logistique, parfois compliquée, de la vie quotidienne que les professionnels de ce secteur peuvent prendre en charge.

Chiffres

Une hausse constante du niveau de vie moyen sur les 30 dernières années (en euros 2001) :

9 860 € en 1970
16 540 € en 2001

Plus de **2 MILLIONS DE DÉMÉNAGEMENTS** en France par an

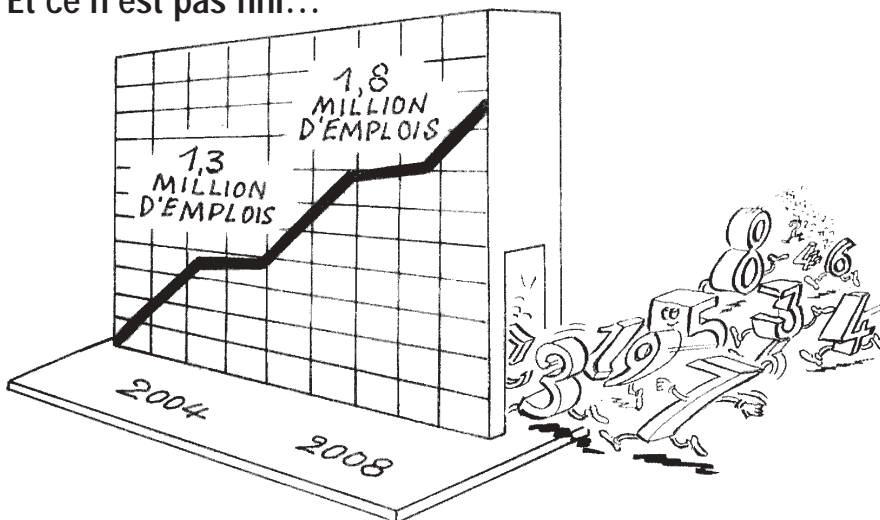
UN ACCROISSEMENT DE 23 % du taux d'activité des femmes sur les 30 dernières années pour atteindre **80,7 %** des femmes entre 25 et 49 ans

* dans la tranche d'âge 25-49 ans (source : INSEE)

chiffres et constats

Un secteur déjà très dynamique

6 000 associations, 500 entreprises privées et les représentants des particuliers employeurs offrent chaque jour des services à près de 3 millions de personnes. Et ce n'est pas fini...



Les services aux particuliers représentent aujourd'hui 1,3 million d'emplois et chaque année plus de 70 000 emplois sont créés. C'est le secteur de l'économie française qui connaît la plus forte croissance de ses effectifs depuis 15 ans (+ 5,5 % par an).

Cette croissance s'est réalisée malgré la présence de nombreux freins juridiques, financiers et culturels :

- un recours à ces services perçu encore comme trop coûteux et trop compliqué par les particuliers,
- des métiers insuffisamment attractifs et reconnus,
- des obstacles administratifs et juridiques trop nombreux pour les entrepreneurs qui souhaitent

développer des offres, inventer de nouveaux métiers et répondre à des besoins de plus en plus diversifiés et importants.

Le plan de développement des services à la personne propose une solution pour lever simultanément l'ensemble de ces freins et doubler au cours des 3 prochaines années le rythme de développement de ce secteur : objectif 500 000 emplois nouveaux.

Il s'agit de libérer ce secteur car le gisement de services qu'il contient est aussi un gisement d'emplois non délocalisables qui doit contribuer à une nouvelle dynamique économique et sociale.

Comment créer 1 million d'emplois en 2 heures ?

Savez-vous que 2 heures de services par semaine par ménage français, créeraient directement 1 million d'emplois.

En comparaison avec d'autres pays développés, la France est en retard sur les offres de services à la personne qu'elle peut proposer et doit donc progresser. Si, par exemple, 31 % de la population active aux États-Unis ont accès à un service de « conciergerie » organisé par leur entreprise (réservations diverses, messageries, pressing, travaux d'entretien...), il n'y en a que 0,75 % en France.

objectifs du plan

Le plan de développement des services à la personne

1. Simplifier et améliorer la vie de tous en donnant à chacun l'accès aux services à la personne

Permettre à chacun d'avoir recours aux services par des mesures visant à assurer un prix accessible à tous et simplifier l'accès aux services :

- allègement massif des charges sociales qui pèsent sur les services à la personne,
- institution du chèque emploi service universel : un moyen simple et pratique d'accès aux services. Utilisable dans les mêmes conditions que le chèque emploi service actuel, il en élargira les possibilités.

Mieux faire connaître le secteur à tous :

- campagne d'information nationale,
- diffusion d'un livret « mode d'emploi » des services à la personne.

2. Aider tous les professionnels du secteur à se renforcer et à croître

Favoriser la dynamique de l'offre des services par :

- un soutien aux enseignes nationales en voie de constitution et de développement,
- une procédure d'agrément national plus simple et plus lisible pour les opérateurs,
- une incitation des opérateurs à solliciter une certification qualité par un organisme agréé.

Mieux reconnaître l'importance du secteur des services à la personne par :

- la création de l'Agence nationale des services à la personne : un interlocuteur public unique pour les professionnels du secteur.

3. Rendre les métiers des services à la personne plus attractifs et développer les filières de formation qui y conduisent

Améliorer les droits sociaux et les conditions de rémunération des salariés du secteur :

- accès à une couverture sociale à part entière pour plus de 400 000 salariés,
- amélioration de la rémunération : les 80 000 salariés de la branche de l'aide à domicile à but non lucratif vont bénéficier d'une augmentation de 24 % de leur rémunération d'ici à mi-2006,
- vers des emplois pérennes à plein temps : développement de grandes enseignes multiservices, négociation collective concernant la lutte contre le temps partiel subi.

Renforcer la formation professionnelle des salariés des services à la personne :

- plan de développement accéléré de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Objectif : permettre en 3 ans à 75 000 salariés ou bénévoles d'accéder à une qualification reconnue grâce à la VAE,
- proposition faite aux partenaires sociaux d'engager une négociation relative à l'institution de filières de formation en alternance (apprentissage, contrats de professionnalisation...) dans les métiers des services à la personne.

mesures concrètes

Les créations d'emplois et le développement des services à la personne en 10 mesures concrètes

Rendre le coût du service déclaré inférieur au coût du travail au noir :

1. Alléger les charges sociales pesant sur le secteur des services à la personne.
2. Pour tous : mise en place d'un chèque emploi service universel, garantie de paiement et de rémunération des services à la personne simple, pratique et immédiate.



Faciliter le développement des entreprises :

3. Simplifier les procédures d'agrément par l'institution d'un agrément national et promouvoir la certification de qualité.
4. Doter le secteur d'un interlocuteur unique au sein de l'administration de l'État, en créant une Agence nationale des services à la personne.
5. S'assurer de la pérennisation du taux réduit de TVA, pour les entreprises de service à la personne, auprès des autorités communautaires.
6. Mobiliser les contrats d'avenir et les contrats RMA pour faire face aux besoins de formation et de recrutement des opérateurs de services à la personne.

Améliorer l'attractivité du secteur pour les salariés :

7. Garantir dans les services à la personne les mêmes droits sociaux que pour tous les salariés.
8. Revaloriser les rémunérations des salariés.
9. Construire de véritables filières de formation.
10. Accélérer la validation des acquis de l'expérience.

... On s'est rencontré, on s'est apprécié et on s'est trouvé...

Denis, accompagnateur à la mobilité

MÉTIER DE SERVICES À LA PERSONNE [metje] n. m.

Ensemble des métiers contribuant au mieux-être des personnes sur leurs lieux de vie, qu'il s'agisse de leur domicile, de leur lieu de travail ou de loisirs.

SOYEZ TRANQUILLES
TOUT SERA PRÊT
À VOTRE ARRIVÉE...



Otre les métiers traditionnels existants, de nouveaux métiers restent à inventer.

Le vieillissement de la population, l'accélération du rythme de la vie, le travail des femmes, la plus grande solvabilité des ménages, la progression du nombre des familles monoparentales, l'aspiration croissante à la qualité de la vie... sont autant de moteurs au développement de nouveaux métiers de services à la personne.

Services multiples à la famille :

garde d'enfants, soutien et accompagnement scolaire, éveil et loisirs des enfants, aide à domicile des personnes dépendantes, accompagnement à la mobilité...

1> Mutés dans le sud de la France, Thomas, Nadia et leurs 3 enfants ont un mois pour s'installer dans leur nouvelle vie. « Entre le déménagement, la recherche du nouveau logement, l'inscription des enfants à l'école... on ne sait pas par où commencer. »

2> De son côté, Denis a toujours fait rimer vie professionnelle et mobilité : « J'ai connu plus de 10 domiciles en 15 ans ! Aujourd'hui, mes enfants volent de leurs propres ailes et j'ai voulu me poser un peu sans pour autant m'encroûter ! ». L'idée de bouger par procuration l'a amené à devenir accompagnateur à la mobilité.

3> Thomas et Nadia font appel à son professionnalisme. Denis va les aider à s'organiser et les accompagner dans leurs démarches. « Denis s'est chargé de tâches aussi variées que les devis de déménageurs, la location du nouvel appartement ou la recherche d'informations pratiques sur notre nouveau lieu de vie. Il a également coordonné les travaux de remise en état de notre futur logement et s'est occupé des nombreuses démarches administratives. »

Thomas et Nadia sont ravis de leur nouvelle vie. « Grâce à Denis, nous avons pu nous concentrer sereinement sur ce nouveau tournant dans notre vie professionnelle. »

... On s'est reconnu dans le tourbillon de la vie...

Christine, assistante vie pratique en entreprise

JE VOUS ATTENDAIS
ERIC M'A TELLEMENT
PARLÉ DE VOUS...



Services relatifs à la santé :

soins à domicile, soutien psychologique pour personnes isolées, assistance aux personnes âgées, handicapées ou dépendantes, information et prévention pour les personnes...

1> Éric part en vacances pour un mois et cherche désespérément quelqu'un pour s'occuper d'Adèle, sa mère âgée de 82 ans. Habituellement, il passe la voir tous les jours afin de s'assurer qu'elle n'a besoin de rien. « Qui va s'occuper d'elle pendant mon absence ? » s'inquiète Éric. Il recherche une personne de confiance qui pourra aider Adèle. Ne sachant pas à qui s'adresser et comment procéder, il fait appel à la **conciergerie**

de son entreprise qui va l'assister dans ses démarches et lui permettre de trouver la solution la mieux adaptée.

2> De son côté, Christine, après avoir élevé ses 3 enfants, voulait un métier qui lui permette de s'épanouir sur ce qu'elle sait le mieux faire : aider les autres. « L'ANPE m'a orientée vers un stage de formation destiné aux femmes qui n'ont jamais travaillé ou qui ont arrêté longtemps de travailler pour élever leurs enfants. Ce stage m'a permis d'appréhender tout ce qu'implique un retour à l'emploi et m'a aidée à cerner les métiers qui me correspondaient le mieux. C'est ainsi que j'ai découvert le métier d'assistante vie pratique en entreprise. » Christine rejoint la conciergerie de l'entreprise

> **UN ACCROISSEMENT** encore attendu de l'espérance de vie à la naissance :

à 74 ans en 1980
à 79 ans en 2004
à 84 ans en 2050

> **7,4 MILLIONS DE PERSONNES** (dont près de 3 millions âgées d'au moins 65 ans) vivaient seules en 1999, soit 1 personne sur 8.

En 2030 cette proportion devrait passer à 1 personne sur 6.

Plus de
2,7 millions
de familles monoparentales

d'Éric, après avoir suivi une formation. Elle maîtrise ainsi tous les services offerts aux salariés.

3> « Christine m'a vraiment retiré une épine du pied. Elle m'a expliqué ce que sont les aides pour la garde à domicile et m'a orienté vers une association agréée par la préfecture. Cet organisme, en lien avec Christine, s'est ensuite occupé de tout : du recrutement d'une aide à domicile qui viendra 3 heures par semaine, de l'envoi du dossier à la caisse de retraite de ma mère... »

Adèle s'est fait une nouvelle relation avec son aide à domicile. Christine est heureuse qu'Éric puisse partir serein en vacances.

... On s'est rencontré, on s'est apprécié et on s'est trouvé

On s'est reconnu dans le tourbillon de la vie...

Jean, jardinier et aide aux petits travaux d'entretien et de bricolage

Services divers à la vie quotidienne :

assistance informatique, livraison de repas, courses, coiffure à domicile, accompagnement aux déplacements, entretien dépannage, aide aux démarches administratives, conseil juridique ponctuel, jardinage, gardiennage, aide à la recherche d'un logement...

1> Amandine et Léon sont retraités dans le sud de la France. Leur plaisir quotidien, ils le trouvent dans leur jardin : pas une fleur ou un arbre qui n'ait son histoire. « *Je peux toujours tailler et parler à mes rosiers et Léon s'occuper des boutures, mais redessiner les haies, tondre la pelouse... ça n'est plus de notre âge. Et il n'y a pas que ça : bricoler l'éclairage du jardin, nettoyer la terrasse après l'hiver ou encore décaper le portail plein de rouille... C'est un vrai travail de costaud !* »

2> C'est en les écoutant que Jean, **jardinier**, a décidé de redimensionner sa petite entreprise et d'élargir sa gamme de services. Désormais, avec ses 4 salariés, « Jardins & Entretien » **intervient sur tous les petits travaux d'entretien extérieur ou intérieur.**

3> « *Jean et son équipe, ce sont des chefs, je ne dis pas qu'ils font mieux que moi dans le temps, mais c'est vrai que, grâce à eux, notre jardin reste notre lieu de vie favori... Ils m'ont même installé un terrain de pétanque pour jouer avec mes amis.* »
Et Amandine et ses copines peuvent boire le thé sous la tonnelle en toute tranquillité.



POUR LA HAIE
C'EST PARFAIT,
VOUS NE CONNAÎTRIEZ
PAS QUELQU'UN QUI
POURRAIT S'OCCUPER
DE MES CHEVEUX ?



Le nombre de jardins a doublé en France depuis
30 ans. Aujourd'hui, **16 millions de ménages**
entretiennent un jardin !

<http://www.alterna.com/Dossiers/LieuxVie/futur/futur3.htm>

53 % des Français disposent
aujourd'hui d'un PC à domicile



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'emploi, du travail
et de la cohésion sociale

Contact

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DE LA COHÉSION SOCIALE
Service Communication/Presse
127, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 01 44 38 38 38

www.cohesionsociale.gouv.fr